

17.—Saison de navigation sur la voie maritime du Saint-Laurent, 1934-1953

NOTA.—Les chiffres de 1882 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents à compter de celui de 1934-1935.

Année	Chenal ouvert entre Québec et Montréal ¹	Premier long-courrier arrivé, port de Montréal	Dernier long-courrier parti, port de Montréal	Année	Chenal ouvert entre Québec et Montréal ¹	Premier long-courrier arrivé, port de Montréal	Dernier long-courrier parti, port de Montréal
1934.....	28 mars	26 avril	8 déc.	1944.....	20 avril	21 avril	9 déc.
1935.....	30 "	15 "	9 "	1945.....	1 "	9 "	3 "
1936.....	28 "	13 "	11 "	1946.....	1 "	12 "	18 "
1937.....	9 avril	19 "	8 "	1947.....	16 "	19 "	5 "
1938.....	12 "	18 "	4 "	1948.....	10 "	19 "	10 "
1939.....	29 "	29 "	12 "	1949.....	7 "	7 "	15 "
1940.....	23 "	24 "	5 "	1950.....	18 "	18 "	7 "
1941.....	14 "	19 "	17 "	1951.....	11 "	13 "	13 "
1942.....	17 "	2 mai	16 "	1952.....	12 "	13 "	10 "
1943.....	29 "	24 "	13 "	1953.....	30 mars	2 "	21 "

¹ "Chenal ouvert" signifie navigable, bien qu'il puisse y avoir encore de la glace flottante sur le fleuve

Sous-section 5.—Services fédéraux de la marine

Les services étudiés dans la présente sous-section sont ceux qui se rattachent à l'inspection des bateaux à vapeur, au pilotage et aux équipages ainsi que l'activité de la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée, et des Paquebots nationaux du Canada (service des Antilles).

Inspection des bateaux à vapeur.—Le service d'inspection des bateaux à vapeur, établi en vertu de la Partie VII de la loi de 1934 sur la marine marchande du Canada, a son siège à Ottawa et maintient un personnel d'inspection aux principaux ports océaniques et intérieurs. La Commission d'inspection des bateaux à vapeur règle les problèmes intéressant l'application de la loi. Le service est responsable de l'application des dispositions de la loi relatives à l'inspection périodique des navires motorisés, à la délivrance des certificats d'inspection, l'attribution des lignes de charge, les conditions sous lesquelles les marchandises dangereuses peuvent être transportées à bord des navires et la protection des débardeurs contre les accidents. Le service applique aussi les dispositions visant l'immatriculation et l'embauchage des mécaniciens.

18.—Statistique sommaire de l'inspection des bateaux à vapeur, année terminée le 31 mars 1952

Port	Navires assujétis à l'inspection quand ils sont en service		Navires inspectés				Navires non inspectés	
			Navires immatriculés ou possédés au Canada		Navires immatriculés ou possédés ailleurs			
	nombre	tonnage brut	nombre	tonnage brut	nombre	tonnage brut	nombre	tonnage brut
Saint-Jean (T.-N.).....	82	34,391	82	34,391	—	—	—	—
Halifax (N.-É.).....	190	317,394	176	270,604	4	43,201	10	3,589
Saint-Jean (N.-B.).....	42	48,423	41	39,721	1	8,702	—	—
Québec (P.Q.).....	100	108,237	97	108,039	—	—	3	198
Sorel (P.Q.).....	82	30,584	61	25,058	—	—	21	5,526
Montréal (P.Q.).....	162	335,294	92	227,212	—	—	70	108,082
Kingston (Ont.).....	111	88,829	111	88,829	—	—	—	—
Toronto (Ont.).....	181	319,936	178	317,605	1	1,620	2	711
St-Catharines (Ont.).....	65	177,394	65	177,394	—	—	—	—
Collingwood (Ont.).....	52	83,070	50	83,004	—	—	2	66
Midland (Ont.).....	107	117,809	84	116,178	—	—	23	1,631
Port-Arthur (Ont.).....	133	35,964	58	29,987	—	—	75	5,977
Vancouver (C.-B.).....	434	184,132	398	177,958	—	—	36	6,174
Victoria (C.-B.).....	81	109,457	69	95,597	—	—	12	13,860
Total.....	1,822	1,994,914	1,562	1,791,577	6	53,523	254	145,814